

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 26 septembre 2022

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 24.

Date de la convocation : 19/09/2022

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine, M. BOUCHON Christophe, M. DE LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey, M. HEIM Philippe, MME VIGUIÉ Nawel, M. KROL Alfred (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. ANTOINE Gérard, MME BLANCO Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, M. COSQUER Cyril, MME DUBOIS Océane, M. GAYRARD Alain, M. GOZE Emile, M. JOUANY Claude, MME LAGHZAoui Nawal, MME MALAQUIN Héléne, M. PAULIN Samuel, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 19/09/2022

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à M. KROL Alfred), M. BAYLE Nicolas (Procuration de M. GOUTY Michel), M. GOUTY Michel (Procuration à M. BAYLE Nicolas).

Absents : M. ROYER Jacques.

Secrétaire : DUBOIS Océane.

N° DEL2022-40 : Tarifs et conventions de fourniture de repas à la crèche « Les Lucioles » et au centre de loisirs « Le Diabolo ».

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les délibérations n°DEL2022-29 et n°DEL2022-30 du 23 mai 2022 fixent les tarifs cantine pour l'année scolaire 2022-2023 et les tarifs de fourniture de repas aux deux associations gestionnaires de la crèche « Les Lucioles » et du centre de loisirs « Le Diabolo » pour l'année scolaire 2022-2023.

Il informe le conseil municipal qu'une partie des animateurs de l'A.L.A.E. et du Centre de Loisirs prennent leur repas à la cantine et qu'il est nécessaire de prévoir le tarif de fourniture de ces repas.

Compte-tenu de l'augmentation des coûts relatifs à la préparation des repas (inflation sur les produits alimentaires, les fluides et les autres charges de gestion courante) et du nombre de repas pris par les employés de l'association Familles Rurales de Puygouzon, il est proposé au conseil municipal de facturer les repas à l'association Familles Rurales de Puygouzon à hauteur du coût de revient du repas estimé sur l'année écoulée à savoir : **5.73€**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité DÉCIDE** de compléter la délibération n°DEL2022-30 du 23 mai 2022 comme suit :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'association Familles Rurales de Puygouzon et l'association Les Lucioles les conventions annuelles de fourniture des repas.

- **DÉCIDE** de modifier les tarifs des repas pour l'année scolaire 2022/2023 à :

- pour les enfants de la crèche :

Tarif grands	2,35 € le repas
Tarif bébés	1,65 € le repas
- pour les enfants du Diabolo : **4,40 € le repas**
- pour les employés de l'association Familles Rurales de Puységouzon :
5,73€ le repas

*Ainsi délibéré, les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme*

Le Maire

Thierry DUFOUR



VOTES : Pour : 22
Abstentions : 2 : MME MALAQUIN Hélène, MME VERGNES Brigitte